Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos : 42 600 emplois salariés

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 115 • Mai 2023

Fin 2019, le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos s'organise autour de 1 570 établissements et emploie 42 600 salariés non intérimaires dans les Bouches-du-Rhône. Le cluster représente près de 8 % des emplois salariés du secteur marchand non agricole du département. Ces emplois contribuent au fonctionnement de la chaîne d'activité portuaire : services aux navires et à la marchandise, industries liées au port, transports terrestres, *etc*. Près de trois emplois sur cinq sont situés à Marseille ou Fos-sur-Mer, communes comprenant les bassins du port. Les salariés du cluster sont plus fréquemment employés par des établissements de grande taille et des multinationales que ceux du département. Ils sont mieux rémunérés, notamment dans les métiers liés aux services aux navires et à l'industrie. Huit emplois sur dix sont occupés par des hommes. Les ouvriers qualifiés ainsi que les professions intermédiaires sont très présents. L'activité du cluster est soutenue ces dernières années par le dynamisme du trafic de marchandises diverses, dont celui de conteneurs.

En partenariat avec :

Marseille Fos
Le port euroméditerranéen

Le port de Marseille-Fos est un acteur majeur du commerce international. C'est le premier port français de croisière, le premier pôle de réparation navale de Méditerranée et le deuxième port de Méditerranée en tonnes de marchandises. En 2019, plus de 9 900 escales y ont été effectuées et 79 millions de tonnes de marchandises traitées. Étendu sur 70 kilomètres de littoral, le port de Marseille-Fos est réparti entre deux ensembles de bassins complémentaires. D'un côté, sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, les bassins Ouest s'étendent sur 10 000 hectares. Ils sont accessibles aux plus grands navires et dédiés aux grands flux intercontinentaux, à l'industrie et à la logistique. De l'autre, les bassins Est à Marseille couvrent 400 hectares et sont spécialisés dans la réparation navale et dans les flux méditerranéens de marchandises, de passagers de lignes régulières et de croisières.

Le **cluster industrialo-portuaire** de Marseille-Fos représente le cœur de l'économie du port. Il rassemble les établissements des Bouches-du-Rhône qui contribuent à l'acheminement et au transit des passagers et des marchandises portuaires, mais aussi à la production ou à la transformation industrielle locale de ces marchandises. Ces différentes activités permettent de distinguer d'une part un **sous cluster maritime et portuaire** directement lié au port (pilotage, armateurs, lamanage et remorquage, entreposage, manutention, *etc.*) et d'autre part un **sous cluster non maritime**. Ce dernier regroupe les établissements qui, sans exercer une activité typiquement portuaire, se situent à proximité immédiate du port et tirent avantage de cette implantation (industries, services aux industries, activités logistiques et de transport).

► 1. Répartition des emplois au sein des différentes familles d'activité du cluster industrialo-portuaire

Famille d'activité	Nombre d'emplois salariés	Part dans le total du cluster (en %)	Nombre d'établissements	Part dans le total du cluster (en %)
Ensemble du cluster industrialo-portuaire	**42 640**	**100**	**1 570**	**100**
dont sous cluster maritime et portuaire	**18 900**	**44**	**860**	**55**
dont services aux navires	*9 620*	*23*	*200*	*13*
dont services à la marchandise	*5 840*	*14*	*460*	*29*
dont secteur public et gestion des infrastructures	*2 100*	*5*	*10*	*1*
dont autres services portuaires	*1 340*	*3*	*190*	*12*
dont sous cluster non maritime	**23 740**	**56**	**710**	**45**
dont industries	*13 760*	*32*	*220*	*14*
dont services ayant leur marché lié en partie au cluster	*2 450*	*6*	*60*	*4*
dont services de support, liés au cluster	*3 130*	*7*	*230*	*15*
dont transports terrestres	*4 400*	*10*	*210*	*13*

Note : en raison des arrondis, les effectifs d'une catégorie peuvent légèrement différer de la somme des effectifs des sous-catégories qui la composent.
Champ : cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos, postes non annexes en fin d'année, hors intérim.
Sources : Insee, Flores 2019 ; expertise du GPMM pour les acteurs publics en 2019.

42 600 emplois salariés dans le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos

Fin 2019, 1 570 établissements employant 42 600 salariés, hors intérimaires, forment le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos ► **méthode**. Parmi les salariés, 1 050 travaillent pour des acteurs publics du sous cluster maritime et portuaire. Les emplois salariés du cluster, hors emploi public et secteur non marchand (comités d'entreprise, *etc.*), représentent 7,9 % des emplois du secteur marchand non agricole des Bouches-du-Rhône (hors intérim). La CMA CGM, ArcelorMittal Méditerranée, Corsica Linea et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) emploient à eux seuls près de 7 600 salariés.

Au sein du cluster industrialo-portuaire, le sous cluster maritime et portuaire représente 44 % des emplois ► **figure 1**. Ceux-ci peuvent être liés aux services aux navires (comme les pilotes, les armateurs, les remorqueurs ou les dockers), aux services à la marchandise (entreposage, distribution et transit des marchandises) ou à des services portuaires divers (comme les douanes, la réparation

de conteneurs, *etc.*). Il peut également s'agir d'emplois publics spécifiquement rattachés au fonctionnement du port. Le sous cluster non maritime concentre la majorité des emplois (56 %), répartis entre les industries (raffinage et chimie principalement), les services aux industries (comme l'ingénierie), les services de support (principalement le commerce et la construction) ou encore les transports terrestres (routiers, ferroviaires ou fluviaux). Ces dernières années, la hausse du trafic de marchandises dans le port de Marseille-Fos a été bénéfique à l'emploi dans des secteurs tels que la logistique, la manutention ou les transports terrestres ► **encadré 1**.
Fin 2019, l'activité industrialo-portuaire génère par ailleurs 3 180 emplois intérimaires. Les intérimaires effectuent très majoritairement leurs missions dans les établissements du sous cluster maritime et portuaire (62 %), en particulier dans les services à la marchandise (56 %). Les industries font également appel aux intérimaires et emploient 19 % d'entre eux.
Parallèlement à la chaîne d'activité portuaire, le port de Marseille-Fos développe des activités de valorisation de son domaine foncier. Cette diversification est destinée à consolider le modèle économique du port tout en répondant à une logique d'interface avec la ville au profit des citoyens. Elle génère également des emplois non comptabilisés dans le cluster industrialo-portuaire ► **encadré 2**.

La suite de l'étude concerne exclusivement les emplois salariés du secteur marchand non agricole, hors intérim.
Pour le cluster industrialo-portuaire, les intérimaires et acteurs publics sont donc exclus ► **méthode**.

Presque trois emplois sur cinq à Marseille ou Fos-sur-Mer

Les établissements du cluster industrialo-portuaire sont présents dans la moitié des communes des Bouches-du-Rhône. Les communes de Marseille et Fos-sur-Mer, respectivement au cœur des bassins Est et Ouest du port, regroupent à elles seules près de trois emplois sur cinq : 14 380 emplois sont localisés à Marseille, dont 11 260 dans les arrondissements à proximité du port (2e, 3e, 14e, 15e et 16e) et 9 360 à Fos-sur-Mer. Martigues (3 250), Vitrolles (2 410), Saint-Martin-de-Crau, Berre-l'Étang et Port-Saint-Louis-du-Rhône accueillent également plus de 1 000 emplois salariés chacune ► **figure 2**.

Un tiers des salariés travaillent dans la partie Ouest du **périmètre géographique portuaire**, 7 % dans la partie Est, et les 59 % restants en dehors du périmètre géographique portuaire. Dans la partie Ouest, 60 % des salariés œuvrent dans l'industrie et 11 % dans les services aux navires. Dans la partie Est, les emplois sont très liés à l'activité portuaire : 35 % sont dédiés aux services aux navires, 30 % relèvent de la structure du GPMM et 13 % des autres services portuaires. En dehors du périmètre géographique portuaire, les familles d'activité sont plus diversifiées, mais principalement réparties entre services aux navires (29 %), industries (21 %) et services à la marchandise (19 %).

Au sein de certaines communes des Bouches-du-Rhône, notamment dans la partie Ouest, les emplois du cluster industrialo-portuaire sont très présents, voire majoritaires : ils concernent 85 % des emplois salariés marchands non agricoles à Fos-sur-Mer, 66 % à Port-Saint-Louis-du-Rhône et 44 % à Saint-Martin-de-Crau.

► Encadré 1 – La hausse du trafic de marchandises génère des emplois

Le port de Marseille-Fos est attractif grâce à son positionnement stratégique au sud de l'Europe et à son réseau multimodal complet (mer, fer, fleuve, route et pipeline). Ces dernières années, le trafic de marchandises diverses (conteneurs et remorques principalement) a fortement augmenté : entre 2013 et 2019, il est passé de 17,3 à 20,6 millions de tonnes (+ 19 %). En particulier, le trafic de conteneurs, majoritaire, affiche une hausse de 27 %. Cette hausse soutenue fait suite aux investissements privés et publics réalisés sur les terminaux ainsi qu'à la mise en place de la réforme portuaire appliquée au GPMM en 2011. Ces évolutions ont un impact positif sur l'emploi de certaines activités liées à la gestion de marchandises : manutention, logistique, transitaires, ou encore transports routiers. Dans le secteur de la logistique par exemple, sur la durée du projet stratégique 2014-2018 du GPMM, 118 hectares de terrains ont été consacrés à de nouvelles implantations d'entrepôts dans les zones logistiques de Fos Distriport et de La Feuillane, situées à proximité des terminaux de conteneurs. Cet accroissement a généré des emplois, notamment dans la manutention et la logistique, en particulier dans les établissements Ikea et Maisons du Monde à la Feuillane.

► 2. Nombre d'emplois salariés du cluster industrialo-portuaire et part dans l'emploi salarié marchand non agricole par commune des Bouches-du-Rhône

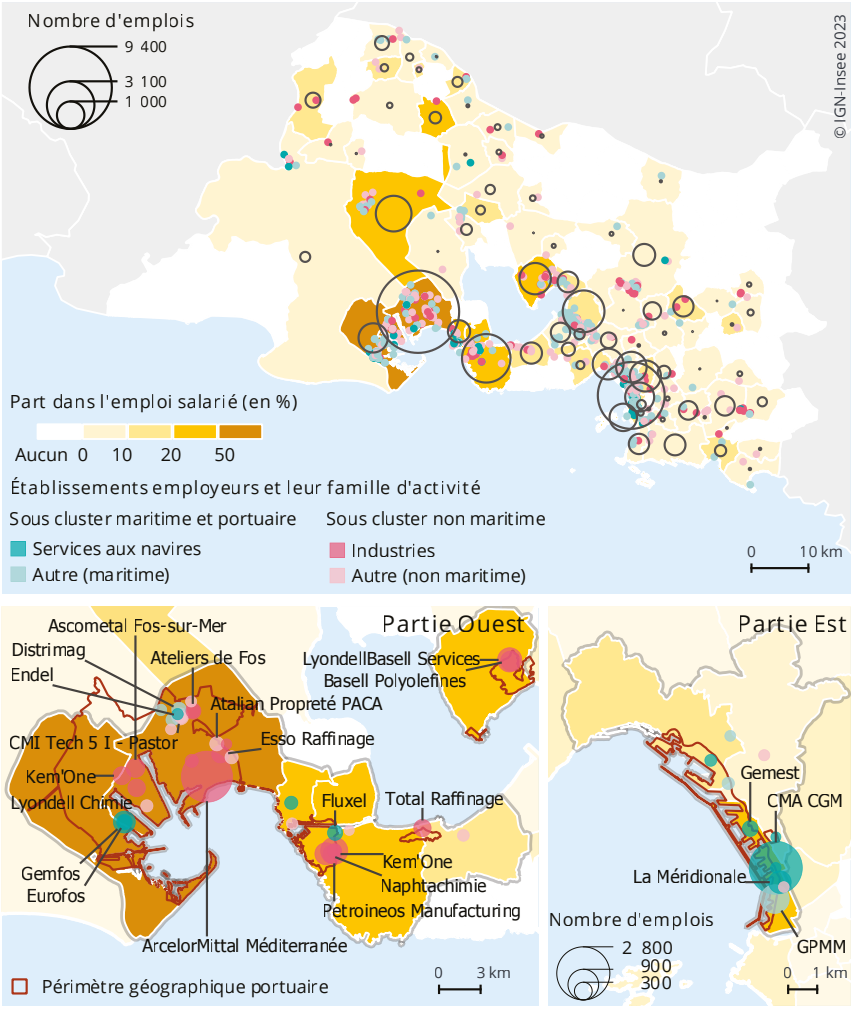

Note : dans les parties Ouest et Est du périmètre géographique portuaire, seuls les établissements d'au moins 100 salariés sont représentés, et seuls les noms de ceux qui ont au moins 200 salariés sont affichés.
Lecture : 9 360 emplois salariés du cluster se situent à Fos-sur-Mer. Ils représentent 85 % des emplois salariés du secteur marchand non agricole de la commune, hors intérim.
Champ : postes non annexes en fin d'année du secteur marchand non agricole, hors intérim.
Source : Insee, Flores 2019.

Des établissements de grande taille, appartenant souvent à des multinationales

Plus de trois salariés du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos sur quatre travaillent dans un établissement de 50 salariés ou plus, contre moins d'un sur deux dans les Bouches-du-Rhône. Les grands établissements se retrouvent principalement dans les services aux navires et dans les industries : dans chacun de ces secteurs, près de deux tiers des salariés travaillent dans des établissements de 250 salariés ou plus. À l'inverse, dans les services à la marchandise ou les transports terrestres, plus d'un tiers des salariés travaillent dans des établissements comptant entre 10 et 49 salariés.
Les établissements du cluster industrialo-portuaire sont partie intégrante d'entreprises elles-mêmes de grande envergure. Plus des trois quarts des salariés travaillent pour des **multinationales**, françaises (48 %) ou étrangères (29 %) ► **figure 3**. Les salariés des premières dépendent pour la plupart de centres de décision situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (42 %), comme c'est le cas pour la CMA CGM et Bourbon Offshore Surf, ou en Île-de-France (35 %). Les salariés des multinationales étrangères travaillent majoritairement dans des entreprises dont les centres de décisions sont situés en Europe (85 %) ou en Amérique (12 %), notamment au Luxembourg (ArcelorMittal Méditerranée), aux Pays-Bas (LyondellBasell Services France SAS, Basell Polyolefines France), au Royaume-Uni (Petroineos Manufacturing France SAS) et aux États-Unis (Esso Raffinage).
Parallèlement aux établissements dépendant de multinationales, environ 15 % des emplois dépendent de groupes français sans filiale étrangère, comme Corsica Linea par exemple, et 8 % d'entreprises françaises indépendantes (Gemfos ou Gemest).

Des emplois rémunérateurs, notamment dans le maritime

Les rémunérations sont plus élevées dans le cluster industrialo-portuaire que dans l'ensemble du département : en 2019, le **salaire horaire net médian** est de 17,6 euros, supérieur de 34 % à celui de l'ensemble du secteur marchand non agricole des Bouches-du-Rhône (13,1 euros) ► **figure 4**. Les salaires sont les plus hauts dans le sous cluster maritime et portuaire. En particulier, dans les services aux navires, le salaire horaire net médian s'élève à 23,2 euros. Cette famille d'activités est notamment caractérisée par une présence importante de cadres (40 %) dont les salaires sont plus élevés. Dans le sous cluster non maritime, les salariés de l'industrie ont également une rémunération horaire plus élevée que l'ensemble des salariés de l'industrie du département.
Au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle, le salaire horaire net médian est plus élevé dans le cluster industrialo-portuaire que dans le secteur marchand non agricole des Bouches-du-Rhône. Ainsi, les cadres du cluster perçoivent un salaire horaire net médian de 27,2 euros contre 21,9 euros pour les cadres de l'ensemble du département. Les ouvriers qualifiés du cluster sont également mieux rémunérés que ceux de l'ensemble du département, avec des salaires horaires nets médians respectifs de 14,4 et 12,1 euros.
Au total, les emplois du cluster génèrent 1,8 milliard d'euros de **masse salariale** en 2019. Cela représente 11,6 % de la masse salariale dégagée dans les Bouches-du-Rhône par le secteur marchand non agricole (hors intérim) pour 7,9 % de l'emploi. Dix établissements du cluster distribuent à eux seuls 3,9 % des rémunérations du département. L'industrie et les services aux navires sont à l'origine des deux tiers de la masse salariale du cluster industrialo-portuaire. Dans ces secteurs se trouvent la majorité des emplois salariés (55 %), mais également les salaires les plus élevés.

Une grande majorité d'hommes et beaucoup d'ouvriers qualifiés

Fin 2019, 78 % des emplois salariés du cluster industrialo-portuaire sont occupés par des hommes. Ces derniers sont plus présents dans le sous cluster non maritime (83 %) que dans le sous cluster maritime

► Encadré 2 – Les activités d'intégration du port dans son environnement urbain et de valorisation du foncier

Parallèlement aux emplois propres au cluster industrialo-portuaire, le port de Marseille-Fos génère un certain nombre d'emplois liés à des activités de valorisation foncière et d'intégration territoriale du port dans son environnement urbain. Il s'agit d'activités qui sont implantées dans le domaine portuaire sans être liées à l'activité maritime ou industrielle du port. Elles visent à mieux conjuguer les espaces portuaires et urbains des bassins Est, conformément à la charte ville-port établie entre le port et la commune de Marseille.

Au total, fin 2019, 230 établissements non liés à l'activité maritime ou industrielle du port sont présents dans le domaine portuaire. Ils emploient 1 790 salariés. Les Terrasses du port, situées au cœur de ces bassins, concentrent plus de neuf emplois sur dix. Les principales activités sont ainsi celles que l'on retrouve dans les centres commerciaux : 69 % des emplois relèvent du commerce de détail et 19 % de la restauration. L'implantation de *data centers* participe également à la croissance du port et à son image de *hub* numérique, en lien avec les arrivées de câbles sous-marins intercontinentaux dans la rade.

► 3. Répartition de l'emploi salarié selon la nature de l'entreprise

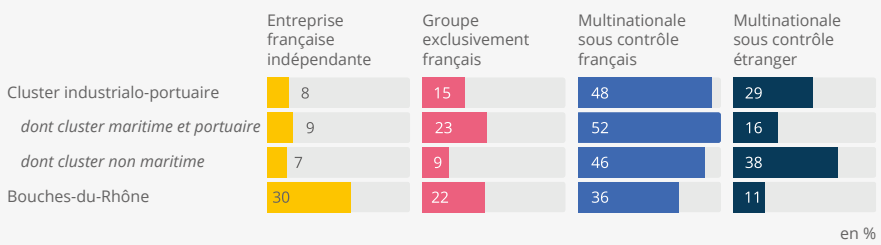

Note : le total des lignes ne fait pas toujours exactement 100 % du fait des arrondis.
Lecture : 48 % des emplois salariés du cluster industrialo-portuaire dépendent d'une multinationale sous contrôle français.
Champ : postes non annexes en fin d'année du secteur marchand non agricole, hors intérim.
Sources : Insee, Flores 2019, Lifi 2019.

► 4. Distribution des salaires nets horaires dans le cluster industrialo-portuaire et dans les Bouches-du-Rhône

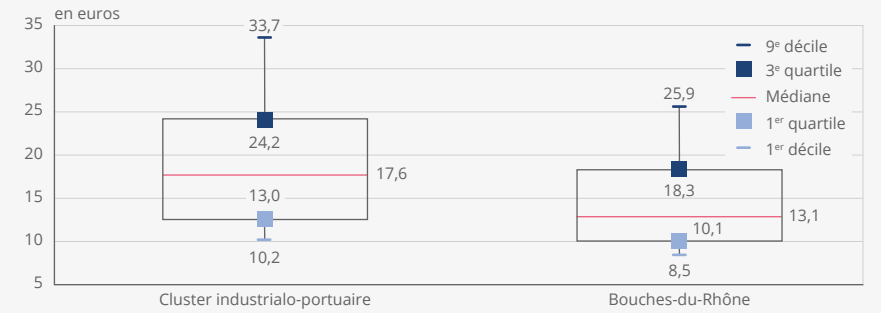

Lecture : dans le cluster industrialo-portuaire, 10 % des heures travaillées sont rémunérées au-delà de 33,7 euros (9e décile), et 25 % plus de 24,2 euros (3e quartile). La moitié des heures sont rémunérées 17,6 euros ou plus (médiane).
Champ : postes non annexes en fin d'année du secteur marchand non agricole, hors intérim.
Source : Insee, Base tous salariés 2019.

et portuaire (71 %). Dans les transports terrestres et les services aux industries, les salariés sont presque tous des hommes (88 %). Les femmes sont majoritaires dans quelques familles d'activités seulement : les associations, les assureurs, courtiers et banques maritimes, les conducteurs en douane et la restauration.
Les emplois sont souvent des postes d'ouvriers, en particulier d'ouvriers qualifiés ► figure 5. La part d'ouvriers qualifiés dans le cluster est supérieure de 16 points à celle observée dans les Bouches-du-Rhône. Les professions intermédiaires sont également surreprésentées (+ 8 points). À l'inverse, les employés sont beaucoup moins présents (− 22 points).
Les salariés du cluster ont 41 ans et 8 mois en moyenne et sont légèrement plus âgés que ceux des Bouches-du-Rhône (+ 1 an).

Julie Argouarc'h, Frédéric Châtel, Alexandra Ferret (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► 5. Répartition de l'emploi salarié selon la catégorie socio-professionnelle

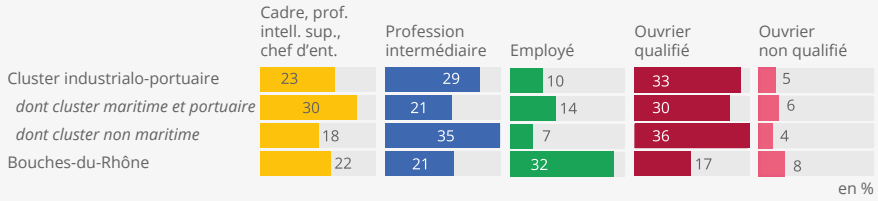

Note : le total des lignes ne fait pas toujours exactement 100 % du fait des arrondis.
Champ : postes non annexes en fin d'année du secteur marchand non agricole, hors intérim.
Source : Insee, Base tous salariés 2019.

► Définitions

Le **cluster industrialo-portuaire** est constitué de l'ensemble des établissements des Bouches-du-Rhône qui concourent à l'acheminement et au transit des passagers et des marchandises portuaires, éventuellement à leur production ou leur transformation industrielle locale. Les établissements du cluster industrialo-portuaire exercent une activité insérée dans la chaîne d'activité portuaire. Ils ne sont pas nécessairement localisés à l'intérieur du périmètre géographique portuaire.

Le **sous cluster maritime et portuaire** regroupe les établissements du cluster industrialo-portuaire dont l'activité est directement liée au port (pilotage, lamanage et remorquage, entreposage et distribution, manutention, *etc.*).

Le **sous cluster non maritime** rassemble les établissements du cluster industrialo-portuaire de l'industrie, des services aux industries ou qui exercent des activités de transport et tirent avantage de leur implantation à proximité immédiate du port.

Le **périmètre géographique portuaire** est défini à partir du domaine foncier du Grand Port Maritime de Marseille avec lequel il se confond très largement : quelques zones très majoritairement résidentielles ou dédiées à la navigation de plaisance sont retirées (port de plaisance de l'Estaque par exemple), tandis que quelques zones intimement liées à l'activité industrialo-portuaire sont ajoutées (principalement les raffineries dans la partie Ouest). Il s'étend sur une partie des 2e, 15e et 16e arrondissements de Marseille, et une partie des communes de Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc, Martigues, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Berre-l'Étang et Châteauneuf-les-Martigues.

Une **multinationale** est un groupe de sociétés ayant au moins une unité légale en France et une à l'étranger.

Le **salaire horaire net médian** est tel que la moitié des heures sont rémunérées à un niveau plus élevé et la moitié à un niveau plus faible.

La **masse salariale** d'un établissement correspond au cumul des rémunérations brutes de ses salariés (hors cotisations patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice.

► Sources

Flores (Fichier LOcalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Il ne comprend pas les établissements non employeurs.

La **Base Tous salariés** est un ensemble de fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, extraite de la déclaration sociale nominative (DSN) produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs.

Les chiffres liés au **trafic maritime** sont disponibles sur le site internet du Grand Port Maritime de Marseille (https://www.marseille-port.fr/sites/default/files/2020-12/Rapport_Annuel_2019.pdf).

► Pour en savoir plus

- **Monsef A., Rouaud P.**, « Pourtour de l'étang de Berre – Entre 2008 et 2018, progression de l'emploi aéronautique, recul des industries très liées au port », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 98, décembre 2021.
- **Caray J., Méreau B.**, « Économie maritime – Des activités à forte valeur ajoutée et des emplois qualifiés », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 56, septembre 2019.
- **Domens J., Ettouati S.**, « Le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos. Ancrage territorial et ouverture internationale », *Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 7, décembre 2016.

► Méthode

Les établissements constituant le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos ont fait l'objet d'une sélection par des experts du Grand Port Maritime de Marseille et de l'Union Maritime et Fluviale, notamment en sollicitant des fédérations (transporteurs, exportateurs, *etc.*). Une liste a été soumise à l'expertise, selon des critères géographiques et d'activité. L'ensemble des établissements situés dans l'enceinte du port ou dans un rayon de 100 mètres ont été examinés, ainsi que certains établissements du reste du département des Bouches-du-Rhône, dont les codes d'activité économique de la nomenclature (NAF) sont liés au port. Cette première sélection a été ajustée par analyses itératives, en fonction de la connaissance fine des établissements apportée par les experts, afin de constituer *in fine* le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos. L'expertise reste donc en partie dépendante des experts sollicités. La répartition des établissements entre sous cluster maritime et portuaire et sous cluster non maritime, et par famille d'activité (services aux navires, services à la marchandise, industries, *etc.*) a également été affinée par les experts.

Le nombre d'emplois hors intérimaires du cluster industrialo-portuaire est estimé sur la base des effectifs du fichier Flores en fin d'année, en conservant uniquement les postes non annexes hors intérimaires sur le champ des établissements hors particuliers employeurs. Les effectifs des acteurs publics (douanes, marins pompiers, Direction interrégionale de la Mer, *etc.*), représentant environ 1 050 emplois, sont collectés par les experts du GPMM. Ils figurent uniquement dans l'estimation du nombre total d'emplois salariés du cluster (42 600) et sont ensuite exclus des analyses détaillées.

Les effectifs intérimaires renseignés dans l'étude constituent un « plancher » des effectifs intérimaires réellement utilisés par les entreprises. En effet, la ventilation des postes intérimaires sur les établissements utilisateurs est permise par une variable de la déclaration sociale nominative (DSN) qui n'est pas renseignée de manière complètement exhaustive par les entreprises. Ainsi, sur l'année 2019, 93 % des postes intérimaires (en équivalent temps plein) sont ventilés sur les établissements utilisateurs.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directrice de la publication :
Valérie Roux

Rédactrice en chef :
Pascale Rouaud

Attaché de presse :
Julien Mêlé
06 61 35 63 73

Maquette :
Luminess SAS

@InseePaca
www.insee.fr

ISSN : 2274-8199
ISSN en ligne : 2417-1395
© Insee 2023
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur